



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 32

Activités financées en commun

(Programme 26 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Commission de la fonction publique internationale	5
B. Corps commun d'inspection	11
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination . . .	15
Annexe	
Observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les projets de budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection pour l'exercice 2012-2013	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 32.1

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Projet du Secrétaire général	10 993 800
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	11 993 400 dollars
<hr/>	
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 32.2

Prévisions de dépenses (budgets complets)

Projet du Secrétaire général	37 723 800
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	37 125 400 dollars
<hr/>	
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 32.3

Tableau d'effectifs proposé (budgets complets)

	Nombre de postes	Classe
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	81	3 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1°C), 33 G(AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	81	3 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1°C), 33 G(AC)

Abréviations : G : agent des services généraux; 1°C : 1^{re} classe; AC : Autres classes.

- 32.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part incombant à l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutions, à savoir :
- La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
 - Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;
 - Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris le projet de normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui vise à assurer un appui et une coordination à l'échelle du système, lors de l'application des normes IPSAS par les organismes du système des Nations Unies qui cofinancent le projet.
- 32.2 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont également présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est également présenté à titre d'information, la part de ce budget incombant à l'ONU étant présentée pour approbation. En ce qui

concerne les prévisions budgétaires complètes de la CFPI et du Corps commun d'inspection, les consultations engagées dans le cadre du CCS se sont achevées en février 2011. Elles ont été conduites par le Secrétaire général au cours de l'élaboration des projets de budgets-programmes. Conformément à l'article 21 du Statut de la CFPI et à l'article 20 du Statut du CCI, les observations des organisations du CCS ont été prises en considération dans la mise au point des projets de budgets-programmes de la CFPI et de la CCI (une note du secrétariat du CCS relative à ces observations figure en annexe au présent document). Il est à noter que, lors de sa vingt et unième session, tenue en mars 2011, le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS a décidé, s'agissant de l'exercice 2012-2013, d'entériner des budgets à croissance zéro pour toutes les activités financées en commun (activités du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU financées en commun (examinées séparément au chapitre 35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013), secrétariat du CCS, Corps commun d'inspection et CFPI).

- 32.3 Les montants qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de ce chapitre font apparaître une diminution nette de 999 600 dollars (avant actualisation des coûts), soit 8,3 %, par rapport au montant révisé des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011. Le budget prévisionnel a été établi à partir du budget complet des activités et la part des dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode établie. La diminution nette qu'il est proposé d'inscrire à la part imputable au budget ordinaire de l'ONU pour ce chapitre est due aux effets conjugués de la diminution de la part des dépenses de la CFPI et du secrétariat du CCS incombant à l'ONU, compensée par une augmentation de la part des dépenses du Corps commun d'inspection et du projet IPSAS incombant à l'ONU. Le tableau 32.4 ci-après indique la répartition, en pourcentage, des ressources du budget ordinaire se rapportant au présent chapitre.

Tableau 32.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage (part des dépenses incombant à l'ONU)

	<i>Budget ordinaire</i>
A. Commission de la fonction publique internationale	53,5
B. Corps commun d'inspection	27,4
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS	19,1
Total	100,0

Tableau 32.5

Ressources nécessaires, par composante (part des dépenses incombant à l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	6 020,2	6 910,9	(1 026,9)	(14,9)	5 884,0	102,3	5 986,3
B. Corps commun d'inspection	2 813,2	2 982,8	24,9	0,8	3 007,7	202,5	3 210,2
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ^a	2 276,3	2 099,7	2,4	0,1	2 102,1	50,6	2 152,7
Total	11 109,7	11 993,4	(999,6)	(8,3)	10 993,8	355,4	11 349,2

^a Y compris un montant de 417 900 dollars, pour l'exercice biennal 2010-2011, et un montant de 544 000 dollars, pour l'exercice biennal 2012-2013, au titre du projet IPSAS.

32.4 Les prévisions de dépenses correspondant aux budgets complets des activités inscrites au présent chapitre sont récapitulées au tableau 32.6. Le tableau d'effectifs proposé dans le contexte des budgets complets est récapitulé au tableau 32.7. En raison du caractère interinstitutionnel des activités considérées, les postes budgétisés au présent chapitre sont tous comptabilisés en dehors du tableau d'effectifs prévu dans le budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau 32.6

Répartition des ressources, par composante (budgets complets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités financées en commun

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	15 577,3	17 714,0	(97,1)	(0,5)	17 616,9	306,4	17 923,3
B. Corps commun d'inspection	12 198,3	12 694,3	50,0	0,4	12 744,3	858,4	13 602,7
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ^a	7 117,9	6 717,1	645,5	9,6	7 362,6	177,5	7 540,1
Total	34 893,5	37 125,4	598,4	1,6	37 723,8	1 342,3	39 066,1

^a Y compris un montant de 1 331 000 dollars, pour l'exercice biennal 2010-2011, et un montant de 1 895 500 dollars, pour l'exercice biennal 2012-2013, au titre du projet IPSAS.

Tableau 32.7

Postes nécessaires, par composante (budgets complets)

Activités financées en commun

	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>		<i>Postes extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>
	A. Commission de la fonction publique internationale	47	47	–	–	–	–	47
B. Corps commun d’inspection	20	20	–	–	–	–	20	20
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	14	–	–	–	–	14	14
Total	81	81	–	–	–	–	81	81

A. Commission de la fonction publique internationale

*Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale
(avant actualisation des coûts) : 17 616 900 dollars*

*Ressources imputées sur le budget ordinaire, correspondant à la part des dépenses
prise en charge par l’ONU (avant actualisation des coûts) : 5 884 000 dollars*

- 32.5 Les activités menées par la CFPI et la stratégie guidant leur mise en œuvre relèvent de la composante A du programme 26 (Activités financées en commun) du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).
- 32.6 Par sa résolution 3357 (XXIX), l’Assemblée générale a créé la Commission de la fonction publique internationale pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d’emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l’Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l’égard de l’ONU ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l’exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l’ONU et les autres organisations, qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l’application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Dans ses résolutions 51/216 et 52/216, l’Assemblée générale a également demandé à la Commission de jouer un rôle prépondérant dans l’élaboration d’une approche novatrice de la gestion des ressources humaines, dans le cadre de la réforme d’ensemble actuellement en cours dans les organisations qui appliquent le régime commun.
- 32.7 Conformément au paragraphe 2 de l’article 21 de son statut, le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est présenté par le Secrétaire général après consultation avec le CCS, sur la base des propositions de la Commission.
- 32.8 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) continuer d’actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies utilisées pour déterminer les conditions d’emploi;

c) établir et tenir à jour le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde; d) effectuer des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux dans les villes sièges; e) établir des normes de classement des emplois et les tenir à jour; et f) donner aux organisations des orientations et des conseils ayant trait à diverses questions relatives à la gestion des ressources humaines.

- 32.9 Le Président de la Commission dirige ses travaux. En sa qualité de Chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est chargé d'établir le projet de budget de la Commission, en consultation avec le Président et le Vice-Président, et de le soumettre au Secrétaire général.
- 32.10 Le projet de budget-programme s'inscrit dans la ligne du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 et du statut et des décisions antérieures de la Commission, tant pour ce qui est du fond que de la forme. Le mandat de la Commission reste inchangé : assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 32.11 On prévoit que la CFPI tiendra deux sessions d'une durée totale de quatre semaines en 2012 et deux sessions d'une durée totale de quatre semaines en 2013. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission pourrait aussi décider de créer des groupes de travail sur telle ou telle question particulière. Ces groupes de travail seraient composés de membres de la Commission et/ou de son secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et des fédérations du personnel, compte tenu du programme de travail de la Commission. On prévoit qu'au cours de l'exercice biennal 2012-2013, cinq groupes de travail seront créés et chacun d'eux se réunira pendant environ deux semaines. Il est en outre à prévoir que des représentants de la Commission participeront aux réunions (une réunion par an) des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.
- 32.12 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement tiendra, durant l'exercice biennal, une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 32.13 La structure du secrétariat de la Commission reste inchangée. Elle se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division des traitements et des indemnités, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division du coût de la vie.

Tableau 32.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Maintien du haut niveau de qualité des services fonctionnels fournis à la Commission	<p>a) i) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites au sujet des systèmes de gestion des ressources humaines</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Pourcentage de recommandations adoptées par la Commission</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>
b) Un régime des traitements et indemnités fonctionnant de façon efficace, souple et simplifiée conformément aux principes Noblemaire et Flemming, et qui réponde aux besoins des organisations	<p>b) Maintien du pourcentage de recommandations sur le régime des traitements et indemnités adoptées par la Commission</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>
c) Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie	<p>c) Maintien du pourcentage de propositions concernant l'évaluation du coût de la vie approuvées par la Commission</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>

- | | |
|---|--|
| <p>d) Actualisation régulière, pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion</p> | <p>d) i) Maintien du délai entre la présentation des demandes d'enquêtes sur le coût de la vie et leur réalisation et maintien du nombre de lieux d'affectation examinés pour leur classement aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008-2009 : réalisation dans un délai de 3 mois
 2010-2011 (estimation) : réalisation dans un délai de 3 mois
 2012-2013 (objectif) : réalisation dans un délai de 3 mois</p> <p>ii) Maintien du délai d'examen de toutes les demandes de classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (250 demandes par an)</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008-2009 : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
 2010-2011 (estimation) examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
 2012-2013 (objectif) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines</p> |
| <p>e) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance</p> | <p>e) Maintien du délai d'application des modifications apportées au régime de l'indemnité journalière de subsistance</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008-2009 : 1 semaine
 2010-2011 (estimation) : 1 semaine
 2012-2013 (objectif) : 1 semaine</p> |
-

Facteurs externes

- 32.14 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu les informations que leur demande la Commission et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

Produits

- 32.15 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals suivants seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : environ 20 réunions officielles et séances de consultations officielles de la Cinquième Commission sur les questions relatives aux conditions d'emploi et à la gestion des ressources humaines dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies; environ 4 sessions de la Commission; environ 2 sessions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement; et

environ 10 semaines de session des groupes de travail de la Commission concernant certaines questions relatives aux conditions d'emploi;

- b) Documentation à l'intention des organes délibérants :
 - i) Rapports et études présentés à la Commission sur diverses questions soulevées par des États Membres, des organisations et des représentants du personnel, et autres documents présentés au Comité consultatif et aux groupes de travail de la Commission dans le cadre de leur programme de travail (90);
 - ii) Aide technique à la Commission et au Comité consultatif pour les questions d'ajustement en vue de l'établissement de leurs rapports respectifs (18);
- c) Autres activités de fond :
 - i) Réponses, au nom de la Commission, dans le cadre de certaines affaires portées devant les tribunaux administratifs (12);
 - ii) Enquêtes sur le coût de la vie dans tous les lieux d'affectation (290); classification des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (environ 250 lieux d'affectation par enquête et 4 enquêtes par exercice biennal), notamment, diffusion à l'échelle du système et attribution de classements spéciaux provisoires; révision des manuels sur le régime des traitements des Nations Unies (2); révision et publication mensuelles des barèmes relatifs aux ajustements (24) et à l'indemnité journalière de subsistance (24); diffusion d'informations concernant les lieux d'affectation où est versée une prime de risque; application intégrale de la nouvelle norme-cadre et des sous-systèmes correspondants applicables dans les organisations appliquant le régime commun; ateliers de la CFPI sur le fonctionnement du système des ajustements, les traitements et prestations, la méthode d'enquête sur les conditions d'emploi des agents des services généraux et les politiques de gestion des ressources humaines (6); supports didactiques et stages de formation sur le classement des emplois et le régime de la prime de mobilité et de sujétion (6);
 - iii) Produits techniques (publications sous forme imprimée et électronique) : rapports des enquêtes sur le coût de la vie et mises à jour mensuelles des indices d'ajustement, compte tenu des fluctuations des taux de change, de l'inflation et des seuils d'application de l'allocation-logement (24 circulaires); version révisée des outils de classification professionnelle (2); version révisée de manuels faciles à utiliser sur le régime des traitements des Nations Unies (1); système des ajustements (1); circulaires sur l'indemnité journalière de subsistance (24); supports d'information et outils relatifs au régime de la prime de mobilité et de sujétion (2);
 - iv) Enquêtes de portée mondiale menées auprès du personnel sur des questions relevant de la Commission : après le lancement de l'enquête de 2008 sur le recrutement et la fidélisation du personnel, la Commission a décidé, avec l'accord des États Membres, de mener cette enquête tous les deux ans afin de mesurer l'efficacité – ou l'inefficacité – des mesures prises par les organisations pour attirer et retenir des personnes compétentes au sein du service du régime commun des Nations Unies. Une enquête de suivi doit être menée en 2013. D'autres enquêtes seront menées au besoin sur d'autres questions relevant du mandat de la Commission en vue de solliciter les vues du personnel sur l'efficacité des diverses initiatives prises en matière de gestion des ressources humaines, l'objectif étant de mieux étayer les décisions prises par la Commission dans le cadre de ses travaux en cours.

Tableau 32.9

Ressources nécessaires : total des ressources de la Commission de la fonction publique internationale (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Activités financées en commun				
Postes	11 811,2	11 913,0	47	47
Autres objets de dépense	5 902,8	5 703,9	–	–
Total	17 714,0	17 616,9	47	47

- 32.16 Les ressources prévues, d'un montant de 17 616 900 dollars, permettraient de financer 47 postes [1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 20 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et couvriraient les « Autres objets de dépense », à savoir les consultants, les voyages des représentants et du personnel, les services contractuels, les frais de représentation et les dépenses de fonctionnement. La diminution nette de 97 100 dollars des ressources du budget complet de la Commission, par rapport à l'exercice biennal précédent, s'explique par les effets conjugués d'une augmentation de 101 800 dollars au titre des postes, compensée par une diminution de 198 900 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation de 101 800 dollars au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création d'un poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe spécialiste des systèmes informatiques (P-2) inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. La diminution des autres objets de dépense, d'un montant de 198 900 dollars, tient à la non-reconduction des crédits ponctuels, d'un montant de 228 300 dollars, qui avaient été inscrits au budget-programme de 2010-2011 pour les voyages et les consultants, au titre de l'enquête intervilles initiale effectuée tous les cinq ans; elle est en partie compensée par une augmentation de 29 400 dollars à la rubrique des consultants, qui doit permettre de financer des missions à effectuer dans différents lieux d'affectation en vue d'étudier l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain, conformément aux dispositions de la résolution 65/248 dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Commission de poursuivre son examen de la question des conditions d'emploi applicables aux fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en poste hors Siège.

Tableau 32.10

Ressources nécessaires : part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire postes				
Objets de dépense autres que les postes	6 910,9	5 884,0	–	–
Total	6 910,9	5 884,0	–	–

- 32.17 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 5 884 000 dollars, en diminution de 1 026 900 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, correspondent à la part du budget complet de la CFPI pour l'exercice biennal 2012-2013 incombant à l'ONU (actuellement 33,4 %). La diminution de la part des dépenses au titre de ce chapitre dans le budget ordinaire de l'ONU s'explique par les effets conjugués d'une diminution de la part qui incombe à l'ONU dans le budget complet de la CFPI (33,4 % pour l'exercice biennal 2012-2013 contre 39 % pour l'exercice biennal 2010-2011) et d'une diminution du budget complet de la CFPI.

B. Corps commun d'inspection

*Budget complet du Corps commun d'inspection (avant actualisation des coûts) :
12 744 300 dollars*

*Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant de la part des dépenses
prise en charge par l'ONU (avant actualisation des coûts) : 3 007 700 dollars*

- 32.18 Le Corps commun d'inspection, créé en 1968 à titre expérimental, a été établi, avec effet au 1^{er} janvier 1978, par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/192 en date du 22 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a également approuvé son statut.
- 32.19 En vertu du statut du Corps commun d'inspection (voir résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe), les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds; ils apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. Le Corps commun s'assure que les activités entreprises par ces dernières sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles pour mener à bien ces activités.
- 32.20 Conformément à l'article 1 de son statut, le Corps commun d'inspection exerce ses fonctions pour le compte de l'Assemblée générale et il est responsable devant elle de même que devant les organes délibérants compétents des organisations participantes.
- 32.21 D'après son statut, le Corps commun dispose de trois outils pour mettre en pratique la gestion axée sur les résultats, à savoir son programme de travail (art. 9), son rapport annuel (art. 10) et son budget biennal (art. 20). Le premier et le deuxième sont soumis dans son rapport annuel (publié en tant que supplément) par le biais duquel il rend compte de ses activités à l'Assemblée générale, qui procède à leur évaluation.
- 32.22 En vertu de l'article 19 de son statut, le Corps commun est secondé par un secrétaire exécutif et par le personnel qui peut être approuvé conformément à l'article 20.
- 32.23 Comme il est établi dans le système de suivi des rapports du Corps commun, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/16, pour que les organes délibérants des organisations participantes puissent examiner en détail les rapports du Corps commun et en tirer parti, les recommandations formulées dans ces rapports doivent : a) être conçues pour remédier à des insuffisances bien définies, et être assorties de mesures concrètes et pragmatiques visant à résoudre les problèmes les plus importants; b) être convaincantes et solidement étayées par les faits et l'analyse présentés dans le rapport; c) être réalistes du point de vue des ressources et des moyens techniques nécessaires; d) être efficaces par rapport aux coûts; et e) être précises en ce qui concerne les mesures à prendre et les responsables chargés d'y donner suite, de manière que l'on puisse en suivre clairement la mise en œuvre et les effets obtenus, c'est-à-dire donner des mandats spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Le secrétariat a un rôle

important à jouer pour ce qui est d'aider le Corps commun dans ce domaine et de suivre le degré d'acceptation et d'application des recommandations dès lors qu'elles ont été publiées, et d'en rendre compte dans le rapport annuel.

- 32.24 Le cadre stratégique décrit la manière dont le secrétariat du Corps commun d'inspection soutient les activités des inspecteurs et a pour priorité de mesurer les résultats du secrétariat. Toutefois, il convient de rappeler que, dans sa résolution 63/272, l'Assemblée générale a affirmé que la responsabilité du contrôle incombe collectivement aux États Membres, aux organisations et aux organes de contrôle interne et externe.
- 32.25 Les réalisations escomptées ci-dessous découlent des priorités stratégiques à long et à moyen terme du Corps commun d'inspection telles qu'elles sont établies dans le cadre stratégique pour la période 2010-2019 (voir A/63/34 et Corr.1), qui a été présenté pour examen à l'Assemblée générale et dont elle a pris note au paragraphe 17 de la résolution 63/272.
- 32.26 Les activités menées par le Corps commun relèvent de la composante B du programme 26, Activités financées en commun, du cadre stratégique pour la période 2012-2013.
- 32.27 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations participantes, le Corps commun tire pleinement parti du fait que sa compétence s'étend à tout le système, cette position privilégiée lui permettant de jouer le rôle de catalyseur pour la comparaison et la diffusion à l'échelle de tout le système des meilleures pratiques de gestion, d'administration et de programmation. En partant d'analyses comparatives des tendances d'évolution et des problèmes rencontrés par les diverses organisations, il propose des solutions harmonisées et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes prioritaires qui comptent pour les organisations participantes en vue de présenter tant à leurs chefs de secrétariat qu'à leurs organes délibérants des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précis.
- 32.28 Conformément à l'article 20 du statut du Corps commun, son budget fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) sur la base du projet présenté par le Corps commun. Dans sa résolution 55/230, l'Assemblée générale a pris note des paragraphes 19 et 20 du rapport du Corps commun pour 1998 (A/54/34), réaffirmé la disposition de l'article 20 du statut du Corps commun et du paragraphe 182 de sa résolution 54/249, et prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport du Comité administratif de coordination (désormais le CCS) sur les propositions budgétaires faites par le Corps commun, conformément au statut de celui-ci. En conséquence, les observations formulées par le CCS à cet égard figurent à l'annexe du présent document.

Tableau 32.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion, l'application et le suivi des recommandations du Corps commun d'inspection tout en veillant à l'utilisation optimale des ressources disponibles

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États Membres et des secrétariats des organisations participantes de prendre des décisions opportunes, de façon à renforcer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des sous-programmes et programmes

a) i) Augmentation, au cours des 4 dernières années, du taux d'adhésion aux recommandations formulées à l'échelle du système par des organisations participantes et par les organes délibérants

	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 49 % 2010-2011 (estimation) : 52 % 2012-2013 (objectif) : 55 %</p> <p>ii) Augmentation, au cours des 4 dernières années, du taux d'application des recommandations formulées par des organisations participantes et par les organes délibérants</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 50 % 2010-2011 (estimation) : 53 % 2012-2013 (objectif) : 55 %</p>
b) Capacité accrue des organisations participantes de garantir l'examen rapide et avisé des rapports du CCI et des recommandations qui y figurent par leurs organes délibérants respectifs	b) i) Augmentation du nombre d'organisations ayant instauré un système de suivi des rapports et des notes du CCI, ainsi que des recommandations qui y figurent
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 20 organisations 2010-2011 (estimation) : 21 organisations 2012-2013 (objectif) : 21 organisations</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage d'organisations participantes ayant fourni des informations à jour dans les délais fixés en utilisant le nouveau système de suivi en ligne</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 50 %</p>
c) Meilleure prise de conscience des problèmes de gestion soulignés dans les rapports du CCI	c) Augmentation du nombre de visites sur le site Web du CCI
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 154 000 visites 2010-2011 (estimation) : 180 000 visites 2012-2013 (objectif) : 240 000 visites</p>

Facteurs externes

- 32.29 La composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si :
- Les organisations participantes coopèrent pleinement aux examens et au processus de suivi de l'application des recommandations;
 - Il n'y ait pas de retard dans la présentation d'observations par les secrétariats sur les rapports du Corps commun, dans l'examen de ces rapports par les organes délibérants et dans l'adoption par ces derniers de résolutions ou de décisions sur les recommandations qu'ils contiennent.

Produits

32.30 Les produits prévus pour l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Services fonctionnels pour des réunions : une trentaine de réunions officielles et de consultations officieuses des grandes commissions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et une quinzaine de réunions des organes délibérants d'autres organisations du système des Nations Unies sur les questions abordées dans les rapports du Corps commun;
 - ii) Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels et projet de programme de travail à l'Assemblée générale; rapports spéciaux à l'Assemblée générale et/ou à d'autres organes délibérants, selon que de besoin;
- b) Autres activités de fond :
 - i) Missions d'établissement des faits : lettres confidentielles aux chefs de secrétariat, selon que de besoin; consultations avec les organisations du système des Nations Unies sur des questions inscrites au programme de travail du Corps commun (environ 8 consultations); réunion semestrielle des coordonnateurs du Corps commun;
 - ii) Documents à l'intention de réunions interorganisations : contribution aux réunions interorganisations annuelles, telles que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, la Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes et la Conférence des enquêteurs internationaux; réunion semestrielle et consultations de suivi intermédiaire entre les trois organes de contrôle : le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection.

Tableau 32.12

Ressources nécessaires au Corps commun d'inspection (budget total)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Cofinancement				
Postes	11 695,9	11 695,9	20	20
Autres objets de dépense	998,4	1 048,4	–	–
Total	12 694,3	12 744,3	20	20

32.31 Le montant prévu de 12 744 300 dollars permettrait de financer le maintien de 11 postes d'inspecteur et de 20 postes [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 8 agents des services généraux (Autres classes)] au secrétariat du Corps commun d'inspection, ainsi que les ressources nécessaires au titre des autres rubriques : Autres dépenses de personnel, Services de consultants et services contractuels, Frais de voyage des inspecteurs et d'autres membres du personnel et Frais généraux de fonctionnement. L'augmentation de 50 000 dollars est imputable aux dépenses supplémentaires engagées pour le recrutement de consultants qui permettront au Corps d'inspection d'achever la mise en place de son système de suivi en ligne, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 65/270.

Tableau 32.13

Ressources nécessaires : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	2 982,8	3 007,7	–	–
Total	2 982,8	3 007,7	–	–

- 32.32 Les ressources nécessaires, d'un montant de 3 007 700 dollars, soit une augmentation de 24 900 dollars, correspondent à la part du budget du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2012-2013 incombant à l'ONU, qui est fixée à 23,6 %. L'augmentation de la part des dépenses au titre de ce chapitre dans le budget ordinaire de l'ONU est la double conséquence de l'augmentation de la part du budget total du Corps d'inspection incombant à l'Organisation, qui est passée de 23,5 % pour l'exercice biennal 2010-2011 à 23,6 % pour l'exercice 2012-2013, et de l'augmentation du budget brut du Corps commun.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Budget total du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (avant actualisation des coûts) : 7 362 600 dollars

Ressources du budget ordinaire nécessaires pour financer la part de l'Organisation des Nations Unies (avant actualisation des coûts) : 2 102 100 dollars

- 32.33 Les activités confiées au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) relèvent de la composante C du programme 26 (Activités financées en commun) du cadre stratégique pour la période 2012-2013.
- 32.34 Le Conseil des chefs de secrétariat est chargé d'améliorer la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leur mandat respectif et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Le CCS, qui est composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies, a remplacé l'ancien Comité administratif de coordination (qui avait été établi en 1946 par la résolution 13 (III) du Conseil économique et social). Il a chargé deux comités de haut niveau de l'assister, à savoir : le Comité de haut niveau sur les programmes, dont le rôle principal est d'élaborer des mesures, des stratégies et des orientations concertées et efficaces permettant aux organismes des Nations Unies de répondre aux nouveaux défis et problèmes que posent la coopération internationale et le développement; et le Comité de haut niveau sur la gestion, qui a pour mission de formuler des directives et des orientations sur les questions d'administration et de gestion qui intéressent l'ensemble du système, de promouvoir la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions et de concourir à la bonne gestion du régime commun des traitements et des prestations. En 2008, le Groupe des Nations Unies pour le développement est devenu le troisième pilier de sa structure,

avec pour mission de coordonner les activités de développement menées à l'échelon des pays conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Un secrétariat unique, financé en commun et ayant des bureaux à New York et à Genève, assure aux entités du CCS, hormis le Groupe des Nations Unies pour le développement dont les activités ne sont pas financées au moyen du budget du secrétariat du CCS, les services d'appui dont elles ont besoin.

- 32.35 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le CCS continuera à renforcer l'intégration entre ses comités de haut niveau. Il s'attachera également à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les documents finals des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que dans les accords internationaux, et coordonnera les activités menées dans ce sens par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. À cette fin, le CCS assurera une plus grande cohérence et une plus grande coordination de l'action des organismes des Nations Unies. Les principaux objectifs visés seront d'approfondir la compréhension des enjeux mondiaux, notamment les changements climatiques, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et les problèmes de sécurité et de sûreté, et de coordonner les actions conjointes destinées à y faire face, conformément aux mandats intergouvernementaux; de parvenir à mobiliser résolument et sans exclusive toutes les ressources et les capacités et de renforcer le partage des connaissances; et de contribuer à l'amélioration de la transparence et du respect du principe de responsabilité. Le CCS renforcera également l'appui qu'apporte le système à la réalisation de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles en faveur du développement menées par les organismes des Nations Unies et au développement durable de l'Afrique dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et soutiendra activement la prise en compte systématique du principe de l'égalité des sexes dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes, conformément aux mandats intergouvernementaux. Par ailleurs, il continuera à renforcer et à contrôler l'efficacité de la coordination de l'action menée à l'échelle du système pour lutter contre la faim et la pauvreté. Néanmoins, le CCS poursuivra aussi ses efforts visant à améliorer la sécurité et la sûreté du personnel, des locaux et des actifs des Nations Unies, y compris en intensifiant l'appui du système à la mise en place d'un dispositif unifié et efficace de gestion de la sécurité.
- 32.36 Dans le domaine des programmes, le Conseil des chefs de secrétariat continuera, par l'entremise de son Comité de haut niveau sur les programmes, de promouvoir à l'échelle du système des mesures portant sur l'ensemble des mandats définis par les organes intergouvernementaux, en vue d'un concours plus cohérent et plus efficace du système à la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le même ordre d'idées, il s'attachera à harmoniser l'appui que les organismes des Nations Unies s'efforcent d'apporter aux examens intergouvernementaux et au suivi des progrès dans la réalisation de ces objectifs à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans les organes directeurs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes. Parallèlement, le Comité de haut niveau sur les programmes s'efforcera de jouer un rôle dynamique en ce qui concerne l'examen et le recensement des questions nouvelles relatives aux programmes qui appellent des solutions à l'échelle du système, et d'élaborer des stratégies communes pour traiter des questions prioritaires telles que les changements climatiques, la sécurité alimentaire, les incidences des crises financière et économique sur le développement et le relèvement à la suite de crises.
- 32.37 Le Conseil des chefs de secrétariat continuera, par l'entremise de son Comité de haut niveau sur la gestion, de promouvoir l'amélioration du système de gestion de la sécurité dans l'ensemble du système afin de renforcer la sécurité et la sûreté de l'ensemble du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies. Il s'attachera à accroître encore la coopération pour améliorer la responsabilisation et la transparence dans les activités des organisations et organismes du système;

à harmoniser les pratiques en matière de gestion des ressources humaines dans le cadre des mesures de réforme récemment approuvées par les organes directeurs d'organisations membres; à utiliser les technologies de l'information et des communications pour mieux gérer et exécuter les programmes; et à diffuser les pratiques optimales et les enseignements dégagés en matière de gestion, d'élaboration des politiques et d'exécution des programmes, notamment en harmonisant les pratiques de fonctionnement et en facilitant le partage des connaissances. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec la Commission de la fonction publique internationale et sur l'harmonisation des pratiques et procédures en la matière, principalement à l'égard du personnel travaillant hors Siège. Dans les domaines financier et budgétaire, on s'attachera avant tout à appuyer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public dans tous les organismes du système et à promouvoir l'élaboration de pratiques financières et budgétaires optimales. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, on s'attachera tout particulièrement à tirer parti des investissements effectués, notamment en recourant à des services communs et recensant les pratiques optimales partagées dans la mise en œuvre et l'usage des systèmes de progiciel de gestion intégré. Par l'entremise du Comité de haut niveau sur la gestion, le Conseil des chefs de secrétariat s'emploiera particulièrement, pendant la période 2012-2013, à mener à bien l'application du plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement du Comité de haut niveau sur la gestion. Il s'efforcera également de promouvoir de nouvelles initiatives visant à faciliter l'accès des États Membres et du grand public aux informations relatives au système des Nations Unies à travers, notamment, la publication des décisions interinstitutions.

- 32.38 Les activités du secrétariat du CCS seront structurées de manière à garantir la fourniture efficace et rationnelle de services d'appui découlant de ses principales fonctions : a) favoriser une circulation plus régulière et mieux organisée de l'information sur les principales tendances et faits nouveaux enregistrés dans les organismes des Nations Unies qui présentent un intérêt pour le système dans son ensemble. Un tel service aurait une valeur particulière pour les petites institutions. Le secrétariat du CCS ferait office de « bureau d'échange » où chacun pourrait puiser et renforcerait de ce fait la capacité de partage de l'information à l'échelle du système, notamment en ce qui concerne les statistiques financières et relatives au personnel, le décompte du personnel nommé à des postes hors Siège, ainsi que les politiques et les pratiques; b) promouvoir de nouvelles initiatives visant à améliorer l'accès des États Membres et du public aux informations relatives au système des Nations Unies; c) s'assurer que l'examen stratégique du CCS et de ses modules s'appuie sur des données analytiques solides qui donnent une portée et une valeur supplémentaires aux apports et aux connaissances que les organismes individuels mettent en commun; d) épauler le Conseil dans la conception de la structure, du contenu et de l'organisation de ses séances avec souplesse, de manière à répondre à l'évolution des besoins; e) concevoir des systèmes d'analyse et d'information pour permettre au CCS de mieux comprendre les problèmes de double emploi et de chevauchement des activités dans certains domaines, et l'aider à mettre au point, à l'échelle du système, une méthode qui serait utilisable par différentes institutions travaillant sur la même question; et f) renforcer le dialogue du CCS avec les organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil économique et social, et le dialogue du secrétariat du CCS avec le Comité du programme et de la coordination, notamment en facilitant la participation des chefs de secrétariat aux forums intergouvernementaux de haut niveau et en améliorant la façon dont le CCS fait rapport à ces organes intergouvernementaux.

Tableau 32.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser tous les moyens du système des Nations Unies pour mieux mettre en œuvre les mandats intergouvernementaux et répondre aux nouveaux défis

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Renforcer la coopération entre les organisations membres comme suite aux décisions prises par les organes intergouvernementaux

a) i) Nombre d'initiatives coordonnées par le système des Nations Unies élaborées par le CCS dans le cadre d'une stratégie cohérente à l'échelle du système directement inspirée par la nécessité de faire face aux problèmes mondiaux

Mesure des résultats

2008-2009 : 5 initiatives

2010-2011 (estimation) : 6 initiatives

2012-2013 (objectif) : 6 initiatives

ii) Nombre d'activités conjointes ou complémentaires menées dans le cadre d'équipes et de groupes de travail par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes ainsi que par leurs réseaux subsidiaires en réponse aux décisions prises par les organes directeurs des organisations membres du CCS

Mesure des résultats

2008-2009 : 15 activités

2010-2011 (estimation) : 20 activités

2012-2013 (objectif) : 22 activités

iii) Nombre d'activités conjointes ou complémentaires menées pour mettre en œuvre les décisions des organes intergouvernementaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les recommandations du Comité du programme et de la coordination approuvées par l'Assemblée générale

Mesure des résultats

2008-2009 : 2 activités

2010-2011 (estimation) : 3 activités

2012-2013 (objectif) : 4 activités

b) Accroître la cohérence, l'efficacité et la rationalité économique du système des Nations Unies

b) i) Augmentation du nombre d'activités coordonnées à l'échelle du système sous la houlette du Comité de haut niveau sur la

gestion et de ses réseaux fonctionnels (finances et budget, ressources humaines, technologies de l'information et des communications, achats) en réponse à des initiatives de la Commission de la fonction publique internationale pour régler les problèmes de gestion du personnel et les questions d'ordre financier et budgétaire

Mesure des résultats

2008-2009 : 20 activités

2010-2011 (estimation) : 22 activités

2012-2013 (objectif) : 24 activités

ii) Nombre de mesures visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et la rationalité économique appliquées à l'issue d'activités coordonnées à l'échelle du système

Mesure des résultats

2008-2009 : s.o.

2010-2011 (estimation) : 4 mesures

2012-2013 (objectif) : 5 mesures

c) Améliorer la mise en commun du savoir dans le système et avec les États Membres et utiliser plus efficacement les technologies de l'information dans le système des Nations Unies

c) i) Nombre de mesures prises pour améliorer la mise en commun du savoir à l'échelle du système en enrichissant et en complétant les banques et les outils de connaissance (en ligne et sur papier)

Mesure des résultats

2008-2009 : 8 parutions de documents d'information

2010-2011 (estimation) : 8 parutions de documents d'information

2012-2013 (objectif) : 8 parutions de documents d'information

ii) Nombre de normes informatiques adoptées par des organismes qui sont fondées sur des pratiques optimales et tiennent compte des besoins institutionnels et de l'orientation stratégique définie lors de consultations à l'échelle du système

Mesure des résultats

2008-2009 : s.o.

2010-2011 (estimation) : 2 normes adoptées

2012-2013 (objectif) : 2 normes adoptées

d) Progrès accomplis dans l'adoption des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies

d) i) Présentation dans les délais impartis de toutes les informations relatives aux Normes comptables internationales pour le secteur public pour examen par les organismes des Nations Unies

Mesure des résultats

2008-2009 : 100 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

ii) Présentation en temps voulu de toutes les informations relatives aux progrès accomplis dans l'adoption des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies afin d'informer les États Membres

Mesure des résultats

2008-2009 : 100 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 32.39 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées pour autant que les organisations membres et leurs organes directeurs fassent preuve de la détermination voulue et aident le Conseil des chefs de secrétariat à régler en temps voulu les questions dont il s'occupe.

Produits

- 32.40 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions de la Deuxième et de la Cinquième Commissions consacrées aux questions interorganisations et au régime commun des Nations Unies (4 fois par an en moyenne);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection; rapports statistiques interinstitutions sur les ressources humaines et les questions financières et administratives (4 fois par an en moyenne);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : contributions aux réunions plénières consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat; contributions interorganisations aux rapports destinés aux débats de haut niveau du Conseil économique et social consacrés à la coordination et aux activités opérationnelles;
 - iii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions du Comité consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du CCS;

- iv) Commission de la fonction publique internationale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : concours aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 28 du Statut de la Commission (session annuelle de la Commission et, en moyenne, 2 réunions d'organes subsidiaires par an);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun (en moyenne 2 documents par an);
- v) Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : concours aux activités du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à d'autres organes subsidiaires;
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives à la Caisse;
- b) Autres activités de fond :
 - i) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations :
 - a. Réunions des responsables de la coordination du réseau du Conseil des chefs de secrétariat destinées à mettre la dernière main au résumé des conclusions du Conseil et à prévoir les activités de suivi (2 sessions par an);
 - b. Réunions des groupes de travail et des dispositifs interorganisations spéciaux créés par les comités de haut niveau dans le domaine des programmes (10 réunions par an) et de la gestion (10 réunions par an);
 - c. Réunions du Comité de haut niveau sur la gestion (2 sessions par an);
 - d. Réunions du Comité de haut niveau sur les programmes (2 sessions par an); réunions entre les sessions (2 sessions par an);
 - e. Sessions de fond du Conseil des chefs de secrétariat (2 sessions par an);
 - ii) Documents à l'intention des réunions interorganisations : documents de travail et études techniques, résumé des conclusions et rapports destinés au Conseil et à ses deux comités de haut niveau; rapports d'activité sur les normes IPSAS destinés au Comité de haut niveau sur la gestion (8 par an);
 - iii) Conseils et documents de politique générale relatifs aux normes IPSAS (6 par an);
 - iv) Activités techniques :
 - a. Publication mensuelle, à l'échelle du système, des barèmes des traitements des interprètes, traducteurs et éditeurs indépendants, et publication des barèmes liés aux primes de sujétion;
 - b. Extranet des organisations du système des Nations Unies; réseau d'information de la direction; site Web du Conseil des chefs de secrétariat; répertoire des sites Web des organismes des Nations Unies; organigramme du système des Nations Unies; mécanismes d'aide à l'emploi des conjoints et aux ménages à deux carrières; base de données sur l'indemnité pour frais d'études; répertoire des hauts responsables du système des Nations Unies; statistiques annuelles relatives au personnel des

organisations appliquant le régime commun et enquête sur l'indemnité pour frais d'études; répertoire commun des organismes des Nations Unies; pratiques optimales du système des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des finances et du budget.

Tableau 32.15

Ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris pour le projet normes IPSAS (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Services financés en commun				
Postes	4 428,1	4 581,1	14	14
Autres objets de dépense ^a	2 289,0	2 781,5	–	–
Total	6 717,1	7 362,6	14	14

^a Y compris les ressources affectées au projet normes IPSAS en 2010-2011 (1 331 000 dollars) et en 2012-2013 (1 895 500 dollars).

- 32.41 Le montant des ressources demandées pour le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (5 467 100 dollars), en hausse de 81 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de financer 14 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à New York, et 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève) et de couvrir les objets de dépense correspondant au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux consultants, aux heures supplémentaires, aux frais de voyage, aux services contractuels et aux dépenses de fonctionnement des deux bureaux du secrétariat du CCS, au Siège et à Genève. L'augmentation nette des ressources tient à l'effet conjugué des éléments suivants : a) une hausse de 153 000 dollars liée à l'effet-report de la création d'un poste de classe P-4 (fonctionnaire chargé des affaires interorganisations) prévue dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011; et b) une diminution de 72 000 dollars au titre des services de consultants calculée d'après les chiffres des exercices antérieurs.
- 32.42 Le montant prévu pour le projet normes IPSAS (1 895 500 dollars), en hausse de 564 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui occuperait l'équivalent d'un poste P-5, de deux postes P-4 et d'un poste d'agent des services généraux à plein temps et aiderait les organismes des Nations Unies et l'ONU elle-même à mettre en œuvre le projet, de coordonner et d'assurer le règlement cohérent et efficace des questions communes de mise en œuvre et de financer les dépenses opérationnelles des membres de l'équipe, notamment les frais de voyage, les fournitures et les accessoires.
- 32.43 Les ressources demandées aux fins du financement du projet normes IPSAS pendant l'exercice 2012-2013 ont été approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion à sa vingt et unième session, qui s'est tenue à Paris en mars 2011. L'augmentation tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) une hausse de 254 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en partie liée au changement de contrat concernant un agent des services généraux, passé d'un emploi à temps partiel à un plein temps, et en partie à la progression des dépenses totales

relatives à trois postes d'administrateur (1 P-5 et 2 P-4) compte tenu du relèvement des niveaux d'activité prévu pour l'exercice 2012-2013; b) un nouveau montant de 316 500 dollars pour financer des services de consultants dans des domaines exigeant une expertise dont on ne dispose pas en interne, en vue d'obtenir, parmi les organismes des Nations Unies, un plus large consensus sur les grandes questions à un moment critique du projet; c) une diminution de 6 000 dollars à la rubrique Voyages, calculée d'après les chiffres des exercices antérieurs.

Tableau 32.16

Ressources nécessaires : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à la charge de l'ONU, y compris en ce qui concerne le projet normes IPSAS

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Objets de dépense autre que les postes ^a	2 099,7	2 102,1	–	–
Total	2 099,7	2 102,1	–	–

^a Y compris les ressources affectées au projet normes IPSAS en 2010-2011 (417 900 dollars) et en 2012-2013 (544 000 dollars).

32.44 Le montant des besoins estimatifs (2 102 100 dollars), en hausse de 2 400 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, représente la part qui incombe à l'ONU dans les dépenses de secrétariat du CCS (28,5 %) et celles qui sont liées à la mise en œuvre du projet normes IPSAS (28,7 %). La hausse de 2 400 dollars tient à l'effet conjugué de l'accroissement de la part incombant à l'ONU dans les dépenses totales relatives au projet normes IPSAS (126 100 dollars) et de la baisse de la part que l'ONU assume dans le total des dépenses de secrétariat du CCS (123 700 dollars), cette dernière étant ramenée de 31,2 % pour l'exercice biennal 2010-2011 à 28,5 % en 2012-2013.

Tableau 32.17

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/7)

Le Comité consultatif appelle l'attention sur les dispositions contenues à la fois dans le statut du CCI (art. 20) et dans celui de la CFPI (art. 21), aux termes desquelles le budget de ces organes est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination (qui est devenu le CCS). À cet égard, le Comité demande au secrétariat du CCS de prendre les mesures appropriées pour mener à bien les consultations requises en temps voulu pour que les résultats puissent être pris en compte par le Secrétaire général lors de l'établissement du projet de budget (par. X.4).

Le secrétariat du CCS a diffusé aux organisations membres du CCS les projets de budget du CCI et de la CFPI pour l'exercice 2012-2013 respectivement le 23 décembre 2010 et le 10 janvier 2011, en sollicitant leurs observations. Celles-ci ont été résumées dans la note du CCS publiée sous la cote CEB/2011/HLCM/12 (voir l'annexe I au présent rapport) et communiquées au CCI et à la CFPI. En outre, cette note a été examinée au cours d'une réunion du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion le 7 février 2011, où des représentants du CCI ont été invités à présenter leurs vues. Sur la base de ces consultations et examens, le Comité de haut niveau s'est prononcé au cours de sa vingt et unième session, tenue à Paris en mars 2011, et a approuvé les budgets pour 2012-2013 de toutes les activités financées en commun, y compris celles du CCI et de la CFPI, sur la base d'une croissance nulle.

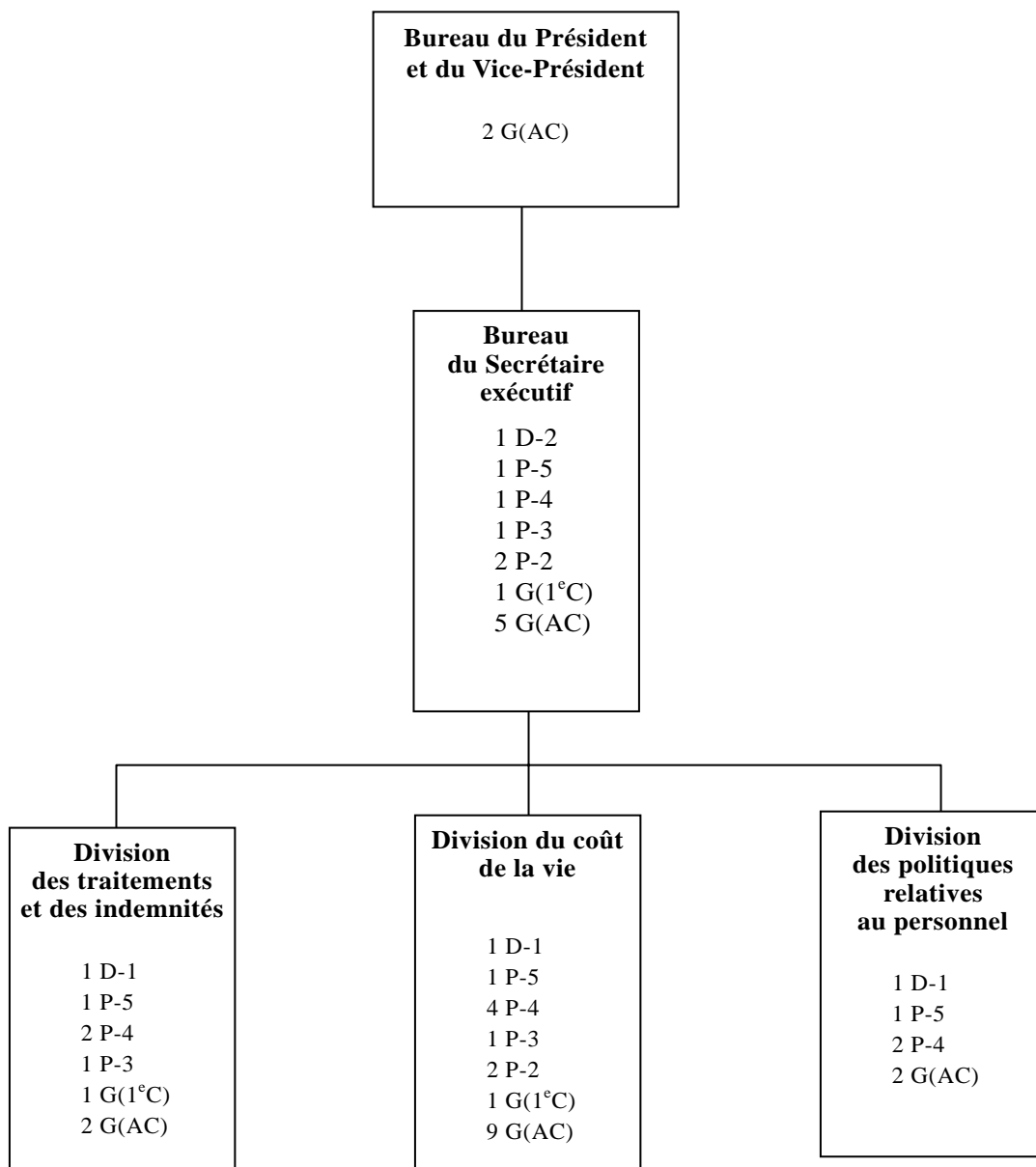
Comité des commissaires aux comptes

(A/65/5 (Vol. I), chap. II)

Le Comité a recommandé qu'étant donné la réticence accrue des employeurs du secteur privé à fournir les données se rapportant aux conditions d'emploi de leur personnel, la CFPI revoie les moyens d'obtenir les données en question (par. 402).

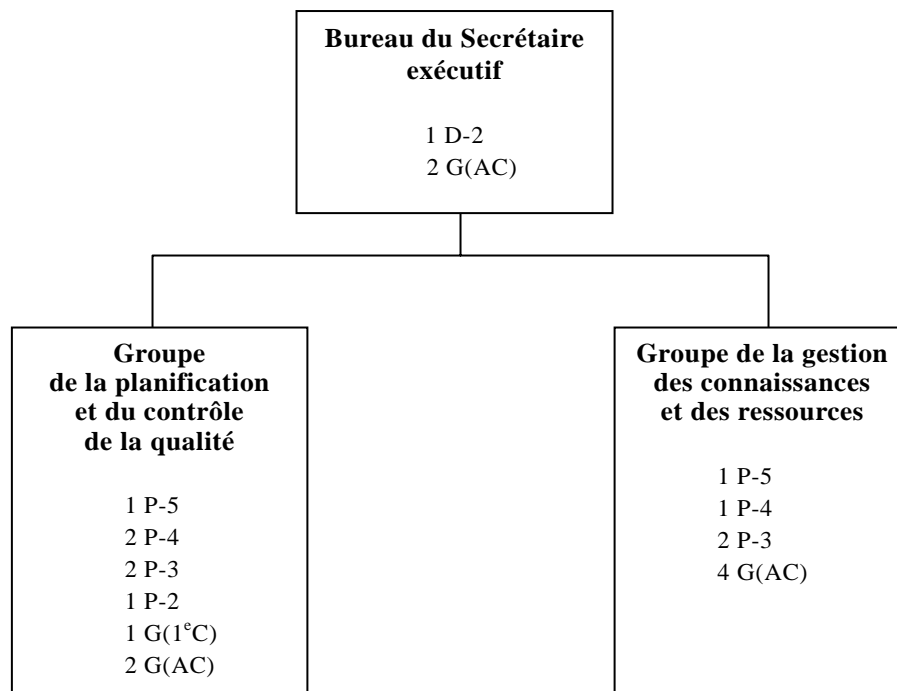
Cette question porte sur l'examen des méthodes d'enquête sur les salaires du personnel recruté localement. À sa soixante-douzième session, la CFPI a approuvé une révision des méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi, autorisant l'utilisation à titre complémentaire de données sur l'évolution des salaires provenant de prestataires externes, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir la participation du nombre minimum d'employeurs requis du fait de la réticence d'un grand nombre d'entre eux.

Commission de la fonction publique internationale Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



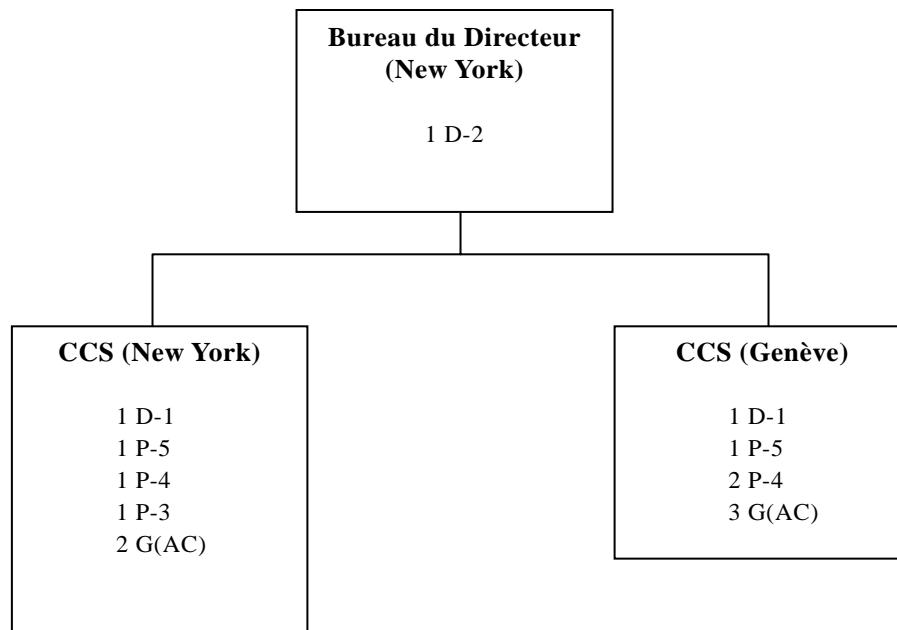
Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes; 1°C : 1^{re} classe.

Corps commun d'inspection Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes; 1°C : 1^{re} classe.

**Conseil des chefs de secrétariat des organismes
des Nations Unies pour la coordination
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice
biennal 2012-2013**



Abréviations : G : agent des services généraux; AC : Autres classes; 1^{re}C : 1^{re} classe.

Annexe

Observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les projets de budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection pour l'exercice 2012-2013

Note du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (CEB/2011/HLCM/12, 1^{er} février 2011)

1. Comme le prévoient les statuts de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI, art. 21) et du Corps commun d'inspection (CCI, art. 20), le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a mené des consultations auprès des organisations membres du CCS, sollicitant leurs observations sur les projets de budget de la CFPI et du CCI pour l'exercice 2012-2013.
2. En réponse à des invitations à formuler des observations adressées les 23 décembre 2010 et 10 janvier 2011 au Comité de haut niveau sur la gestion du CCS et à son Réseau Finances et budget, 13 organisations [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale du tourisme (OMT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)] ont fourni leurs observations sur les projets de budget de la CFPI et du CCI.
3. À la suite de la présentation aux organisations membres du CCS des projets de budget de la CFPI et du CCI, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies analysera ces projets tels qu'ils ont été soumis par ces deux organes et mènera des discussions bilatérales avec leurs secrétariats, conformément aux procédures établies pour l'examen du budget-programme de l'ONU. Les observations reçues des organisations membres du CCS sont résumées dans la présente note et présentées en détail en annexe.
4. S'agissant du projet de budget de la CFPI, une majorité d'organisations membres du CCS n'avaient pas d'observations à formuler ou étaient favorables au projet tel qu'il avait été présenté. L'OIT a souligné que la CFPI devait s'abstenir de proposer même une modeste augmentation de 0,59 % à un moment où certaines organisations faisaient face à de fortes réductions de leurs recettes. L'OMS a fait observer que toute augmentation potentielle par rapport aux exercices précédents, qu'elle soit due à une réévaluation des coûts ou à d'autres raisons, serait difficilement défendable.
5. Quelques recommandations ont été reçues sur la manière dont la CFPI pourrait réduire encore les dépenses énoncées dans son projet de budget : l'OIT a signalé qu'un travail d'analyse de données ventilées par sexe faisant double emploi avec les travaux d'experts du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme pourrait être supprimé du programme de travail, et l'OPS a indiqué que la durée des deux sessions de la Commission prévues au cours de l'exercice pourrait être limitée à deux semaines précises, au lieu des deux à trois semaines prévues.

6. La FAO s'est félicitée des mesures prises par le secrétariat de la CFPI pour réduire les dépenses autres que les frais de personnel, qui ont permis de diminuer l'enveloppe budgétaire globale d'environ 700 000 dollars et a manifesté son appui à l'action menée par le secrétariat pour parvenir à un meilleur rapport coût-efficacité dans la mise en œuvre de ses activités.
7. En ce qui concerne le CCI, les organisations membres du CCS sont convenues que l'augmentation proposée du budget du CCI n'était pas défendable dans la conjoncture économique actuelle, la plupart des organisations faisant face à une croissance nominale nulle dans leurs budgets pour 2012-2013, tandis que d'autres projetaient une diminution de leurs recettes en termes réels. Elles ont par conséquent prié le CCI de revoir ses propositions et de ne pas dépasser les limites de son budget pour 2010-2011. Plusieurs organisations ont encouragé le CCI à annuler les hausses de dépenses proposées en planifiant des économies et des gains d'efficacité découlant d'une révision de ses priorités et objectifs.
8. Un certain nombre de préoccupations ont été soulevées à propos de l'effectif proposé pour le CCI et notamment de l'augmentation prévue du nombre de postes. Le FNUAP a exprimé l'avis que la création de nouveaux postes n'était pas suffisamment étayée, tandis que la FAO et l'AIEA ont estimé que la constitution d'une petite capacité d'enquête professionnelle ne se justifiait pas sans davantage d'examen internes et interorganisations. En réponse à l'augmentation prévue du nombre de spécialistes de l'évaluation et de l'inspection, devant passer de 9 à 11 pour atteindre un rapport de 11:11, l'AIEA a recommandé que soit menée une évaluation indépendante de l'organigramme du CCI, du type de postes le composant, des attributions correspondantes et des compétences exigées, afin de vérifier si sa structure actuelle est bien aussi efficiente et efficace que possible.
9. Le FNUAP s'est dit préoccupé par l'augmentation importante des montants prévus au titre des honoraires de consultants, des voyages et de la formation dans le projet de budget du CCI. Il ne lui semblait par exemple pas réaliste de s'attendre à pouvoir dispenser des formations aux organismes des Nations Unies sur le nouveau système en ligne, dans la mesure où de tels systèmes sont conçus pour que leurs interfaces soient intuitives et guident l'utilisateur pas à pas. Étant donné sa nature et sa fonction, ce système ne devrait pas nécessiter une formation approfondie des personnes relais dans chaque organisation participante, ni de visites par le secrétariat du CCI.
10. La FAO et l'UNESCO ont manifesté leur appui à l'accent mis par le CCI, dans son projet de budget, sur des problèmes complexes à l'échelle du système des Nations Unies, mais ont signalé que cette démarche pouvait être mise en œuvre en sélectionnant plus strictement les examens à mener ou en réalisant des économies grâce à la réduction ou l'élimination des études ne portant que sur un seul organisme (à moins que l'organisme ne la demande et ne la finance).
11. En référence au cadre stratégique du CCI pour 2010-2019, la FAO s'est félicitée de l'accent mis sur les résultats mais a indiqué que la portée des résultats à atteindre devrait être déterminée en fonction du montant des ressources actuellement disponibles.
12. Si deux organisations se sont spécifiquement déclarées favorables à la mise en service et à l'entretien du système de suivi en ligne proposé, les coûts de mise en route ont été jugés élevés. La FAO souhaitait être consultée au sujet des avantages du système et de la manière dont il s'intégrerait aux besoins des organisations et à leurs mécanismes de suivi pour les rapports d'audit et d'évaluation. Les coûts récurrents de maintenance du système n'étaient pas clairs.
13. En résumé, les organisations membres du CCS étaient globalement favorables au projet de budget de la CFPI, mais ne pouvaient pas accepter l'augmentation de l'enveloppe budgétaire proposée par le CCI. Elles ont réaffirmé que ces deux organes devaient veiller à ce que leur enveloppe budgétaire pour 2012-2013 reste équivalente à celle de l'exercice précédent.